

## **FORMATION**

# **Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) de l'entreprise**

**Dans le cadre du programme national TMS Pros V4**

**2024**

## Public

Toute personne (manager, fonctionnel sécurité...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

## Pré-requis

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation **d'une lettre d'engagement élaborée par le chef d'établissement**, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) » organisée par les services prévention des Carsat / Cram / Cgss.

<https://www.formation-prev.fr/carsat-ra/276/Piloter-et-manager-la-prevention-des-risques-professionnels-en-lien-avec-le-preventeur-de-l-entreprise>

Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculosquelettiques dans leur établissement.

Le chef d'établissement s'engage à participer aux 2 demi-journées lors des intersessions individuelles sur site ainsi qu'à une demie journée le dernier jour de formation.

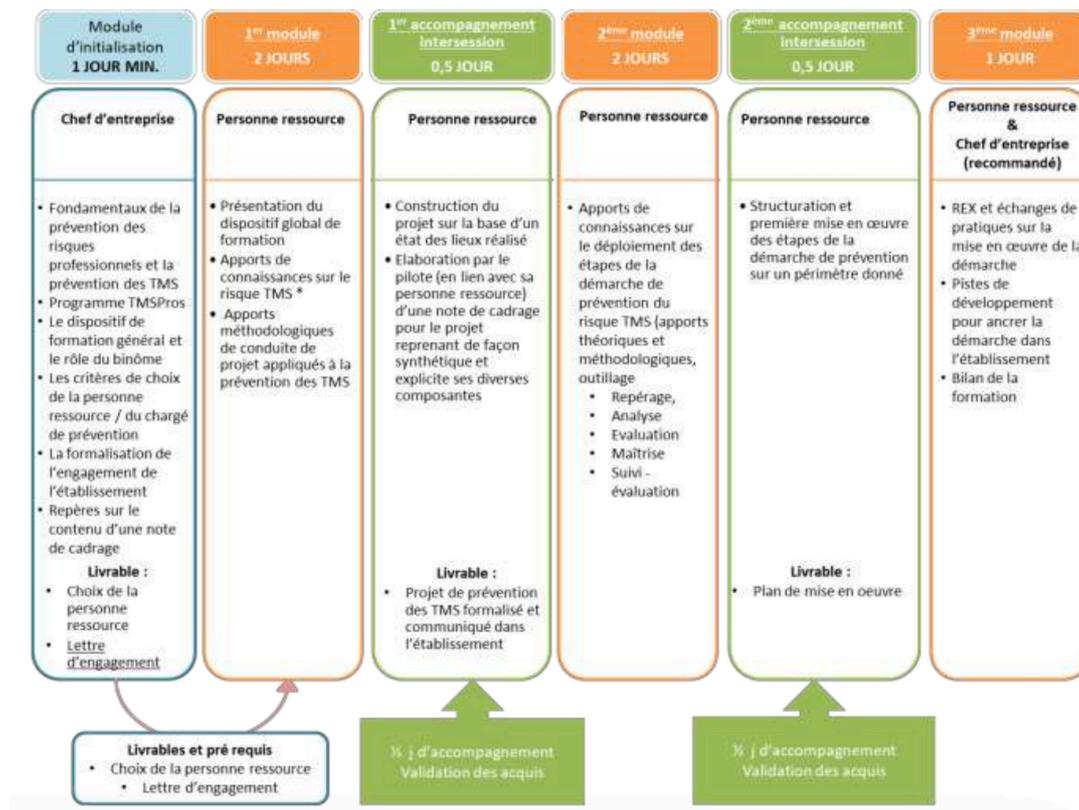
Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de bases en prévention des risques professionnels. Ainsi, la personne ressource devra fournir une **attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001** « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « obtenir des compétences de base en prévention » faite par les services prévention des Carsat / Cram / Cgss, ou **justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels**.

## Objectifs

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés
- Mettre en œuvre le repérage, l'analyse et l'évaluation des situations de travail à risque de TMS
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions
- Accompagner l'établissement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention
- Assurer une veille dans le temps sur la Maîtrise des risques de TMS

## Contenus principaux

- La méthodologie de projet
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP)
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, facteurs d'ambiances physiques) et les liens avec les déterminants (notamment organisationnels)
- Le repérage, l'analyse et l'évaluation des situations de travail à risque TMS (aspects méthodologiques et outillage)
- L'élaboration de pistes de transformation des situations de travail et la construction d'un plan d'actions
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.



## Méthodes Pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Accompagnement du formateur en entreprise
- Échanges et retours d'expériences.

## Durée

- 6 jours de formation (42 heures) dont 2 demi-journées d'accompagnement sur site.
- Le travail à produire par la personne ressource durant chaque intersession est estimé à 3j.

## Validation

L'évaluation des acquis est prévue se fera à partir du référentiel d'évaluation des acquis de la formation :

- Sous forme d'un quizz « identification du risque TMS » avec une appréciation de type binaire (atteint/non atteint) en fin de journée J3. Une épreuve de rattrapage est à prévoir si l'objectif n'est pas atteint par le stagiaire en intersession2.
- Sous forme de restitution des travaux d'intersession en J3 matin et J5 matin.

Ces situations d'évaluation des acquis permettent une évaluation au plus proche des situations de travail réelles tout en validant la progression du stagiaire.

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

## Conditions de réussite

La mise en pratique de la formation demande impérativement du temps pour la Personne Ressource pour la structuration, puis la mise en œuvre du projet de prévention durable des TMS de l'entreprise. Ce temps est réparti en deux intersessions, et pendant laquelle s'inscrivent les séances d'une demi-journée durant lesquelles **le formateur doit rencontrer la Personne Ressource et le Dirigeant** (pendant une partie de la séance).

Le volume de travail est estimé à :

- 2 à 3 jours durant la première intersession, consacrée à la **structuration du projet** (constitution du groupe projet, **état des lieux des TMS** dans l'entreprise)
- 2 à 3 jours durant la deuxième intersession, consacrée à la mise en œuvre des **outils d'analyse des risques TMS** (analyses de situations de travail, animation de groupes de travail)

Ce travail est formalisé par différents **livrables du programme TMS Pros** (Projet de prévention des TMS de l'entreprise, organisation et planification de la démarche, résultats du dépistage et de l'analyse de situations de travail, plan d'actions, compte-rendu de réunions, etc.). Ces documents sont pris en compte dans l'évaluation finale de la formation en plus du quizz « identification du risque TMS » proposé en fin de journée J3.

## Les + Vicariance : Un accompagnement renforcé

Le programme TMS Pros est ambitieux. Sur la base des retours d'expérience des groupes déjà formés, et pour améliorer les chances de réussite, l'offre de **Vicariance** prévoit de consolider le programme de formation proposé par l'INRS par un accompagnement renforcé des stagiaires au-delà de la stricte durée du stage.

Cet accompagnement comprend l'appui à l'élaboration d'un point d'avancement du projet après 4 à 6 mois :

- Une **demi-journée inter-entreprises complémentaire OFFERTE** de retour d'expérience sur les plans d'action avec les personnes ressources (en distanciel) – Initialement non prévue dans le dispositif TMS PROS.
- Sensibilisation aux TMS de 2h **OFFERTE** au moment du suivi 2 en entreprise, pour 10 personnes maximum (encadrants, personnel administratif...)

Une qualité de la formation évaluée par nos clients :

EVALUATIONS A CHAUD DES FORMATIONS TMS PROS	
2021	9,3/10
2022	9,4/10
2023	9,5/10

## Formateurs

Cette formation est animée par Elodie LEVEQUE ou Frédéric DARMON, tous deux formateurs certifiés par l'INRS. Formateurs seniors, compétents en ergonomie, management et conduite de projet.

## Modalités pratiques

### Calendrier prévisionnel - Lieu

Sessions	Dates
3 – 2024	2-3 octobre 24 ; 27-28 novembre 24 ; 11 février 25 – horaire 9h00 – 17h00  Lieu de formation : Adresse exacte indiquée sur la convocation

- Le lieu de formation est à proximité (à pied) de la gare Part Dieu pour faciliter les transports en commun (TGV, métro...). Si vous venez en voiture, privilégiez le parking des Halles (156 Rue Garibaldi, 69003 Lyon).
- Pour l'accompagnement dans l'entreprise, prévoir une salle avec possibilité de projeter.
- Nombre de stagiaires par session : 8 personnes

### Coût

Coût total de la formation : 2900 € HT par stagiaire

Les frais annexes (formation ayant lieu à proximité de la gare part dieu à LYON) : les frais de location de salle + collations des pauses matin et après-midi des 5 journées collectives sont intégrées au coût de la formation. Les repas de midi sont laissés à la charge des participants.

Ce coût comprend :

#### **L'inscription à la formation**

- Les 5 journées de formation inter-entreprises
- Les 2 demi-journées d'accompagnement intra-entreprise

#### **Également compris dans l'offre de Vicariance**

- 1 journée de bilan inter-entreprises à 4-6mois
- Un accès client sur notre site internet qui permet de récupérer de nombreuses ressources documentaires

### Modalités d'inscription et renseignements

Inscription auprès de VICARIANCE en nous retournant le formulaire joint par mail :

[secretariat@vicariance.fr](mailto:secretariat@vicariance.fr)

## Formulaire d'inscription

**A remplir sous word, pour éviter les erreurs de saisie**

**Dates de session choisie :**

### Intitulé formation

Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)

### Stagiaire

Nom\*

Prénom\*

Fonction \*

Date de naissance\*

Téléphone\*

Email\*

### Entreprise

Raison sociale\* :

SIRET\* :

Rue\* :

CP\* :

Ville\* :

**Votre interlocuteur CARSAT**

Nom

Prénom

Mail

### Prise en charge – facturation

Interlocuteur :

Nom\* :

Prénom\* :

Fonction :

Téléphone\* :

Email\* :

Adresse de facturation\* :

CP\* :

Ville\* :

**\* information indispensable**

*Je reconnais avoir pris connaissance des conditions mentionnées dans la présentation ci-jointe et m'engage à fournir les justificatifs des pré-requis (lettre d'engagement et attestation de compétences du stagiaire).*

A :

Date :

Tampon  
Signature